

OPTION

Puériculture

DEGRE

3^e degré enseignement professionnel

SUITE
D'ETUDES
POSSIBLES

7 PB puériculteur/trice (obligatoire)

Après la réussite d'une 7^{ème} :

- Instituteur/trice maternelle
- Instituteur/trice primaire
- Infirmier/ère

DESCRIPTION
DU METIER

Le/la puériculteur(trice) veille au bien être des enfants de 0 à 6 ans. Il/elle assure les soins d'hygiène et de santé des tout-petits. Il/elle organise leurs repas, leur repos et leur sécurité. Il/elle favorise la socialisation et l'apprentissage de la propreté. Il/elle anime des activités qui visent le développement harmonieux de chaque enfant. En milieu scolaire, il/elle apporte une aide précieuse à l'institutrice maternelle.

Le/la puériculteur(trice) exerce sa profession dans les crèches, dans les maisons d'accueil de la petite enfance, dans les pouponnières, dans les garderies parascolaires, dans les écoles maternelles. En général, el/elle a des horaires réguliers mais dans certains services, il/elle travaille tantôt de jour, tantôt de nuit, dimanches et jours fériés compris.

OBJECTIFS DE
LA FORMATION

Le/ la puériculteur(trice) doit répondre dans les limites de sa compétence à la satisfaction des besoins de l'enfant.

Il/elle doit être capable :

- ❖ De l'observer
- ❖ De le situer dans le cadre de son développement
 - Psychique
 - Psychomoteur
 - Social
 - Affectif
- ❖ De donner des soins de qualité
- ❖ D'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- ❖ De veiller à son confort
- ❖ De lui assurer une alimentation équilibrée
- ❖ D'entrer en contact avec lui et ses parents.

CERTIFICATION

A l'issue de la 6^e : obtention du certificat

- de 6^e année de l'enseignement secondaire professionnel
- de qualification de 6^{ème} année spécifique à la section